

Strasbourg, le 23 février 2024

**2^{ème} édition du grand nettoyage de printemps
à l'alsacienne**

du vendredi 15 mars au lundi 15 avril

Elsàss Oschterputz 2024



Fort du succès de sa première édition avec 215 actions recensées l'année dernière, Frédéric Bierry, président de la Collectivité européenne d'Alsace, et les conseillers d'Alsace ont décidé de reconduire l'opération Elsàss Oschterputz.

Tous les Alsaciens sont invités à participer à l'Elsàss Oschterputz dans un grand élan citoyen du vendredi 15 mars au lundi 15 avril, avec un week-end de lancement les trois premiers jours.

Ce grand nettoyage de printemps vise à relever le défi d'une Alsace sans déchets, en famille, entre amis ou entre collègues !

2024 sera marquée par le passage en Alsace fin juin de la flamme olympique, l'occasion est donnée de mettre particulièrement en avant les pratiques sportives. Les fédérations et clubs sportifs pourront par exemple mêler de manière originale cette action à la pratique de leurs disciplines, ou en dehors de leurs séances avec des actions spécifiques de ramassage dans des secteurs proches de leurs terrains de jeu. A titre d'exemple, la Fédération du Club Vosgien et l'ensemble de ses sections locales sont pleinement engagée dans le cadre de l'Elsàss Oschterputz sur les sentiers alsaciens.

Le secteur associatif dans son ensemble, les établissements scolaires, les collectivités, les intervenants de la filières déchets et les entreprises sont également appelés à participer aux actions de nettoyage printanières.

Une campagne de communication accompagnera cette initiative qui sera relayée par les partenaires médias.



*Affiche 2024 avec un clin d'œil aux sports.
Le modèle personnalisable à droite pour appuyer les actions locales.*

Tous les organisateurs d'opérations de propreté sont invités rejoindre le mouvement, à référencer leurs actions sur le site alsace.eu qui regroupe l'ensemble des informations pratiques et des supports de communication à partager. Une toute nouvelle [carte interactive](#) facilite le référencement des ramassages locaux et permet aux Alsaciens motivés de se joindre aux actions proches de chez eux.

Ensuite, à partir du mardi 2 avril, pendant 2 semaines, les 481 agents des routes répartis sur 35 Centres d'Entretien et d'Intervention de la Collectivité européenne d'Alsace prendront le relais. Ils seront déployés sur les 6 410 kilomètres de routes que compte le réseau alsacien. En fin de service hivernal, la période est en effet propice au ramassage des déchets, avant que la végétation ne les recouvre et que les opérations de fauchage nécessaires à la sécurité des usagers ne débutent.

La longue liste des déchets au bord des routes

Les agents des routes constatent une liste très longue de déchets jetés au volant : mégots de cigarettes, papiers, mouchoirs, sacs plastiques, canettes, bouteilles d'urine, pneus, résidus de chantier et de ferraille et même électroménagers. Les emballages et restes de fast-food sont aussi très présents.

Les objets recueillis peuvent être dangereux, notamment lorsqu'il s'agit de seringues ou encore des produits toxiques.

Sur les 126 aires de repos alsaciennes, les sacs continuent de s'amonceler. Les usagers, dont les camping-caristes, déposent leurs ordures ménagères en quantités parfois importantes alors que ces espaces ne sont pas prévus pour cela.

Outre l'aspect peu esthétique des déchets, ceux-ci se dispersent aussi dans l'environnement où ils se dégradent lentement, polluant ainsi sols et rivières. Le temps de dégradation d'une simple bouteille en plastique dans le milieu naturel est de l'ordre d'une durée de 100 ans.

Si certaines zones sont plus exposées que d'autres - routes à fort trafic, zones d'activités ou industrielles, secteurs plus touristiques - aucune zone n'est réellement épargnée.

Paradoxalement, on trouve aussi beaucoup de déchets autour des déchetteries. Les pertes de chargement des transports professionnels sont également très nombreuses.

Une fois jetés dans la nature, les déchets ne disparaissent pas ! Il existe des alternatives : les collectivités alsaciennes ont mis en place des systèmes de collecte et de traitement des déchets efficaces qui permettent de limiter l'impact de l'activité humaine sur l'environnement (recyclage, valorisation énergétique...).

Une prise de conscience collective recherchée

Au-delà de la volonté de mobiliser un maximum de citoyens, l'opération Elsass Oschterputz vise à alerter les usagers sur le surcoût occasionné lorsqu'ils jettent des débris depuis leurs véhicules : pour la Collectivité européenne d'Alsace, cela représente **22 500 heures de travail équivalentes à un coût interne de 300 000 €**. S'ajoutent **350 000 € de traitement des 1 000 tonnes de déchets recueillies chaque année**.



Ramassage de déchets en bord de route.

Les 300 km d'autoroutes, dont l'A35 qui traverse le nord de l'Alsace et l'A36, concentrent à eux seuls 150 tonnes de déchets ramassés par an, soit la bagatelle de 500 kg du km !

Ces opérations de ramassage toujours plus conséquentes doivent s'effectuer alors que les missions premières des agents portent sur l'entretien et la sécurisation de la chaussée. Équipés de gants, de gilets

La Collectivité européenne d'Alsace en appui des actions locales avec un guide pratique

Les établissements scolaires, associations ou citoyens souhaitant s'impliquer sont appelés à se rapprocher de leur mairie et à partager les supports de communication créés par la Collectivité européenne d'Alsace.

La CeA fournit aux structures intercommunales en charge de la collecte des déchets, 100 000 sacs-poubelles de 110 litres ainsi que 125 000 paires de gants à usage unique.

Ces collectivités organisent les interventions et distribuent le matériel à leurs communes-membres. Celles-ci mettent en place des actions sur le terrain ou fournissent en matériel les associations, écoles ou bénévoles.

Un guide pratique est également disponible sur le site alsace.eu (organisation, commande du matériel mis à disposition par la CeA, enlèvement des déchets collectés, hygiène et sécurité).

Information du public
L'information du public est importante pour susciter des vocations : affichage, journal communal, réunions d'information, mailings, tracts, communiqués de presse. Pour ce faire, 1 affiche générale et 1 affiche personnalisable sont mises à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace. Pour le jour même de l'opération, il convient d'informer précisément les participants sur le lieu et l'heure de rendez-vous, les éléments à ramener, le matériel à apporter, les conditions de repas (une collation chaude pourra par exemple être prévue par l'organisateur). Des outils pourront s'avérer utiles pour dégager ou transporter les déchets : bécane, pelle, sécateur, séc, brouette... Prévoir également des gants solides.

Commande du matériel
La Collectivité européenne d'Alsace met à disposition gratuitement :
> des affiches
> des sacs plastiques de 110 litres
> des gants hygiéniques pour enfant et adulte

Prévoir l'évacuation des déchets collectés
Il est impératif de prévoir l'évacuation des déchets avant de lancer l'opération de nettoyage. Tous les collecteurs publics et privés et les éliminateurs de déchets sont partenaires de l'opération.
La charte
La majorité des opérateurs privés se sont engagés à assurer la gratuité des prestations effectuées. Certaines collectivités mettent en place des dispositions particulières sur leur territoire (jocote en déchèterie, benne spécifique, ...).
Renseignez-vous auprès de votre structure intercommunale
Les objets encombrants
Il convient de les acheminer vers une déchèterie, en ayant pris soin de demander l'accord préalable de l'exploitant. On veillera à répartir la charge raisonnablement les horaires du matin des encombrants. S'il n'est pas de déchèterie ou si celle-ci n'accepte pas les déchets issus de l'opération, l'organisateur devra prévoir la mise en place d'un conteneur et son évitement à ses frais (si en négociant avec le prestataire habituel).
L'hygiène et la sécurité
Prévention des risques pathogènes
Pour éviter toute contamination virale ou microbienne, des gants en nitrile sont distribués à tous les participants. Ces gants, de qualité chirurgicale utilisée notamment en milieu hospitalier, contribuent efficacement à lutter contre les contaminations de toute nature, hivernale et estivale notamment. Il convient également de veiller à prendre en compte les risques liés à la présence de parasites dans la nature, comme les tiques ou l'Ichneumonoceros.
Objets coupants ou objets suspects
Une information préalable des participants, notamment des enfants, est nécessaire. Les organisateurs et les personnes de l'encadrement doivent être sensibilisés au fait que les objets suspects ne doivent pas être touchés et doivent être signalés à l'organisateur : objets possédant des arêtes tranchantes, bâton de verre ou de métal, colliers d'animaux, déchets chimiques, seringues, cartouches, etc. L'encadrement, doté de gants appropriés, pourra procéder en toute sécurité à l'élimination des déchets problématiques.

En cas d'accident
Savoir alerter
Ne pas perdre son sang-froid
Vous serez en contact avec un médecin.
> Appeler le 15 sur un téléphone fixe et le 115 pour un téléphone portable.
> Indiquer clairement :
- votre nom et votre qualité (travailleur, ...),
- l'âge de l'enfant,
- le lieu exact où vous vous trouvez,
- les circonstances de l'accident,
- l'état de votre conscience, respiration, saignement, brûlures,
- d'éventuels problèmes de santé si vous les connaissez,
- la numéro de téléphone d'où vous appelez.
Le médecin régulateur vous donnera les premières conseils (général d'abord et si on ne peut faire en attendant les secours) et, selon le cas, enverra un médecin sur place, une ambulance ou une ambulance de réanimation.

Assurance
Vérifier que les participants soient couverts par une assurance. Pour les actions scolaires, l'assurance peut être de deux types :
> Assurance scolaire individuelle.
> Assurance de l'établissement scolaire qui couvre les enfants même pour les activités facultatives.
L'établissement qui ne disposerait pas d'une telle assurance a la possibilité de contracter une assurance pour la seule journée Elsässputz.

Elsässputz
Nettoyage de printemps à l'alsacienne
En participant à Elsässputz du 15 mars au 15 avril 2024, vous contribuerez à nos côtés, à faire connaître les gestes éco-citoyens !
La Collectivité européenne d'Alsace met à disposition gratuitement des affiches, des sacs plastiques et des gants hygiéniques.
Comment faire ?
Comment organiser proprement les opérations de nettoyage et former la population
Comment commander le matériel mis à disposition par la Collectivité européenne d'Alsace
Comment devoir l'équipement en déchets collectés
L'hygiène et la sécurité

Elsässputz
Un petit geste pour nous, un grand pas pour la nature !

Charte d'engagement
LA CHARTE D'ENGAGEMENT EST DISPONIBLE SUR alsace.eu (PAG D'ENVOI)
Infos sur : alsace.eu
toutealsace.com

Le guide pratique de l'organisateur d'événement local.

Deux chartes à disposition

La Charte des bénévoles de l'Elsäss Oschterputz explicite les modalités d'intervention des particuliers lorsque les actions sont organisées directement par la Collectivité européenne d'Alsace.

Une seconde charte porte sur la gratuité du traitement des déchets par l'intermédiaire de prestataires.



Grand nettoyage de printemps à l'alsacienne

Je soussigné
Prénom Nom

Entreprise/collectivité

M'engage, aux côtés de la Collectivité européenne d'Alsace, des collectivités alsaciennes, des établissements scolaires, des associations et de tous les bénévoles à contribuer à la réussite de l'opération Elsässputz du 10 mars au 10 avril 2024. Ce nettoyage de printemps de la nature restera un caractère éphémère.

M'engage à assurer gratuitement : (cocher la ou les cases correspondantes)

la mise à disposition de conteneurs destinés aux déchets spécifiquement amenés dans le cadre de l'opération

l'incubation de ces déchets vers leur lieu de traitement

l'incubation des déchets dans mon installation de traitement

Le signataire



Charte dédiée à l'engagement des prestataires déchets.

Des actions ciblées sur tout le territoire alsacien

Les délégations territoriales de la Collectivité européenne d'Alsace préparent également des actions ciblées.

Ainsi, le parcours de la flamme olympique aux environs du **château de Fleckenstein** sera nettoyé **samedi 16 mars matin**, en partenariat avec le Club Vosgien de Haguenau-Lembach, l'AAPPMA de Woerth, l'Association Sportive de la Vallée de la Sauer et la commune de Lembach. **Ce même jour, de 9h à 12h**, une opération identique sera menée **le long du canal du Rhône au Rhin à Riedisheim, Mulhouse, Illzach** avec les associations de Canoë-Kayak (ASCMR), Mulhouse Aviron et les services civiques d'Unis-Cités.



Le vendredi 22 mars de 13h30 à 17h00, quartier Plessier à Altkirch, les services de la Collectivité européenne d'Alsace, en partenariat avec le Club d'athlétisme d'Altkirch, l'Association Marie Pire, la Brigade Verte, les associations The Sea Cleaners et Nouvelle génération proposeront des animations sportives et autour de la protection de l'environnement avant un plogging le long de l'III.

Mardi 26 mars après-midi, la partie sommitale des alentours du **château du Haut-Koenigsbourg** bénéficiera d'une opération de propreté en lien avec les services civiques d'Unis-Cités.

Dans un second temps, **jeudi 28 mars au matin**, les abords du **château du Hohlandsbourg** accueilleront un nettoyage de printemps avec la participation des éco-délégués du collège Jacques Prévert de Wintzenheim et de la Brigade Verte basée à Munster. Le Handball-Club de Wintzenheim apportera une touche sportive en fin de matinée.

Samedi 6 avril, en matinée, les déchets seront récupérés autour du **plan d'eau de Plobsheim-Eschau**, concession gérée par la Collectivité européenne d'Alsace. Un premier groupe composé de membres d'Eschau Nature partira d'Eschau en direction du pont Pflimlin et de la base nautique située au nord du plan d'eau. Un second groupe composé des bénévoles de l'association Le Giessen et d'habitants partira de Plobsheim en direction du site des sept écluses au sud du plan d'eau. Les Espaces jeunes des deux communes devraient rejoindre les participants.

Enfin, c'est à **la station de ski du Champ du Feu** que se conclueront les opérations territoriales, en partenariat avec les associations sportives locales dans le cadre d'un Elsàss Oschterputz **samedi 13 avril, de 8h15 à midi**.

A défaut de civilité, de lourdes amendes

Déposer ses ordures ménagères est interdit par la loi et passible d'une amende d'un montant maximum de 1 500 €, porté à 3 000 € en cas de récidive : « Est puni [...] le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé [...] soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été transportés avec l'aide d'un véhicule [...]. » Article R635-8 du Code pénal.

Les agents de la direction des routes et les Brigades vertes tout comme les maires et les forces de l'ordre sont assermentés et peuvent donc constater ces infractions et déposer des plaintes lorsque les responsables sont identifiés.

Contact presse :

Anne Pradines

Collectivité européenne d'Alsace

anne.pradines@alsace.eu

06 75 55 23 62